

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2023

Révision: 21.02.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** GC6C
- **Code du produit:** 3222030556
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Glu
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur:**
Alfa Laval Technologies AB
SE-221 00 Lund
Sweden
+46 46 36 65 00
info.se@alfalaval.com
- **Service chargé des renseignements:**
Pour plus de questions sur la fiche signalétique se il vous plaît contacter vos entreprises locales Alfa Laval de vente que vous trouverez sur www.alfalaval.com ou vertu de l'article 16: Autres inforamtion, le SDS.
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
Skin Corr. 1B	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Muta. 2	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Carc. 1B	H350	Peut provoquer le cancer.
Repr. 2	H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS05 GHS07 GHS08

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2023

Révision: 21.02.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: GC6C

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
toluène
phénol
Formaldéhyde
- **Mentions de danger**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- **Indications complémentaires:**
Réservé aux utilisateurs professionnels.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Le produit n'est pas une substance PBT et n'en contient pas.
- **vPvB:** Le produit n'est pas une substance PvB et n'en contient pas.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 9003-35-4	formaldéhyde, oligomeric reaction products with phenol Skin Sens. 1, H317	30-<50%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6	éthanol Flam. Liq. 2, H225	20-<30%
CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9	toluène Flam. Liq. 2, H225; Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 3, H412	10-<20%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2023

Révision: 21.02.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: GC6C

(suite de la page 2)

CAS: 108-95-2 EINECS: 203-632-7	phénol Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; Muta. 2, H341; STOT RE 2, H373; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Chronic 2, H411 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314:C ≥ 3 % Skin Irrit. 2; H315: 1 % ≤ C < 3 % Eye Irrit. 2; H319: 1 % ≤ C < 3 %	3-<5%
CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6 Reg.nr.: 01-2119433307-44	méthanol Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; STOT SE 1, H370 Limites de concentration spécifiques: STOT SE 1; H370:C ≥ 10 % STOT SE 2; H371: 3 % ≤ C < 10 %	1-<3%
CAS: 50-00-0 EINECS: 200-001-8	Formaldéhyde Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; Muta. 2, H341; Carc. 1B, H350; Skin Corr. 1B, H314; Skin Sens. 1, H317 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314:C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 5 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 25 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,2 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	0,2-<1%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS provoquer le vomissement.

Contactez un médecin

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2023

Révision: 21.02.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: GC6C

(suite de la page 3)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Dioxyde de carbone

Sable

Poudre d'extinction

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Veiller à une aération suffisante.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Ne pas respirer la vapeur.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2023

Révision: 21.02.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: GC6C

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Des produits pour le nettoyage des yeux et une fontaine oculaire doivent se trouver sur le lieu de travail.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Ne pas respirer la vapeur.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

· Préventions des incendies et des explosions:

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Facilement inflammable.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Conserver le récipient bien fermé.

Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage commun: See section 10 in the SDS

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Réserve aux utilisateurs professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 64-17-5 éthanol

VL Valeur à long terme: 1907 mg/m³, 1000 ppm

CAS: 108-88-3 toluène

VL Valeur momentanée: 384 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 77 mg/m³, 20 ppm

D;

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2023

Révision: 21.02.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: GC6C

(suite de la page 5)

CAS: 108-95-2 phénol

VL	Valeur momentanée: 16 mg/m ³ , 4 ppm Valeur à long terme: 8 mg/m ³ , 2 ppm D;
----	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

CAS: 67-56-1 méthanol

VL	Valeur momentanée: 333 mg/m ³ , 250 ppm Valeur à long terme: 266 mg/m ³ , 200 ppm D;
----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CAS: 50-00-0 Formaldéhyde

VL	Valeur momentanée: 0,38 mg/m ³ , 0,3 ppm C, M;
----	--------------------------------------------------------------

· DNEL**CAS: 108-88-3 toluène**

Oral	DNEL - Long term, Systemic effects	8,13 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL - Long term, Systemic effects	384 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL - Long term, Systemic effects	192 mg/m ³ (Worker)

CAS: 108-95-2 phénol

Oral	DNEL - Long term, Systemic effects	0,4 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL - Long term, Systemic effects	1,23 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL - Long term, Systemic effects	8 mg/m ³ (Worker)

CAS: 67-56-1 méthanol

Oral	DNEL - Long term, Systemic effects	8 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL - Long term, Systemic effects	40 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL - Long term, Systemic effects	260 mg/m ³ (Worker)

· PNEC**CAS: 108-88-3 toluène**

PNEC	0,68 mg/L (Eau douce)
------	-----------------------

CAS: 108-95-2 phénol

PNEC	0,0077 mg/L (Eau douce)
------	-------------------------

CAS: 67-56-1 méthanol

PNEC	154 mg/L (Eau douce)
------	----------------------

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Eye wash bottle or emergency eye wash fountain must be found in the work place

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conservé à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2023

Révision: 21.02.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: GC6C

(suite de la page 6)

· **Protection respiratoire:**



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Ethyl Vinyl Alcohol Laminate (EVAL)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

EVAL: >8h

NBR: 10 -480 min

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:**



Vêtements de travail protecteurs

· **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Brun

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2023

Révision: 21.02.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: GC6C

(suite de la page 7)

· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>125 °C
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	>1 °C (ISO 2719, CLOSED CUP)
· Température de décomposition:	>200 C
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	1500 -3000 mPa s (25 C) Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	34,3-<58 %
· Changement d'état	
· Température de suintement:	
· Propriétés comburantes	Non applicable.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2023

Révision: 21.02.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: GC6C

(suite de la page 8)

· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
Le produit est stable dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.
Sans autre indication, voir point 7.
- **10.4 Conditions à éviter** à haute température
- **10.5 Matières incompatibles:**
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes nitriques (NOx)
Gaz/vapeurs toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CAS: 108-95-2 phénol

Dermique	LDLo	630 mg/kg (Lapin) (LD50)
----------	------	--------------------------

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 64-17-5 éthanol

Oral	LD50	7.060 mg/kg (Rat)
------	------	-------------------

Inhalatoire	LC50 (4 h)	20.000 mg/L (Rat)
-------------	------------	-------------------

CAS: 108-88-3 toluène

Oral	LD50	5.000 mg/kg (Rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	12.124 mg/kg (Lapin)
----------	------	----------------------

Inhalatoire	LC50 (4 h)	5.320 mg/L (Souris)
-------------	------------	---------------------

CAS: 108-95-2 phénol

Oral	LD50	317 mg/kg (Rat)
------	------	-----------------

Dermique	LD50	850 mg/kg (Lapin)
----------	------	-------------------

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2023

Révision: 21.02.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: GC6C

(suite de la page 9)

CAS: 67-56-1 méthanol		
------------------------------	--	--

Oral	LD50	5.628 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	15.800 mg/kg (Lapin)

CAS: 50-00-0 Formaldéhyde		
----------------------------------	--	--

Oral	LD50	>200 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	270 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	470 mg/L (Rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

CAS: 67-56-1 méthanol		
------------------------------	--	--

Effet d'irritation de la peau	Skin Corrosion/Irritation	(Lapin)
-------------------------------	---------------------------	---------

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

- **Cancérogénicité** Peut provoquer le cancer.

- **Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire au fœtus.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Indications toxicologiques complémentaires:**

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Muta. 2, Carc. 1B, Repr. 2

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien provenant de <https://edlists.org>

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CAS: 108-88-3 toluène	
------------------------------	--

LC50 (48 h)	5,5 mg/L (Fish)
NOEC - No observed effect concentration	0,74 mg/l (Daphnia)

CAS: 108-95-2 phénol	
-----------------------------	--

LC50 (48 h)	8,9 mg/L (Trout)
	0,00175-67,5 mg/L (Fish) (96 h.)
EC50 (48 h) (statique)	3,1 mg/L (Daphnia)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2023

Révision: 21.02.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: GC6C

(suite de la page 10)

NOEC - No observed effect concentration	0,077 mg/l
CAS: 67-56-1 méthanol	
EC50 (statique)	>10.000 mg/L (Daphnia)
CAS: 50-00-0 Formaldéhyde	
LC50 (48 h) (statique)	6,7 mg/L
EC50 (statique)	5,8 mg/L (Daphnia)
· 12.2 Persistance et dégradabilité	
CAS: 108-88-3 toluène	
Biodegradability	81 %
CAS: 108-95-2 phénol	
Biodegradability	62 %
CAS: 67-56-1 méthanol	
Biodegradability	69-97 %
CAS: 50-00-0 Formaldéhyde	
Biodegradability	100 %
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation	
CAS: 67-56-1 méthanol	
Bioconcentration factor	<10 (Fish)

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Le produit n'est pas une substance PBT et n'en contient pas.
- **vPvB:** Le produit n'est pas une substance PvB et n'en contient pas.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **yes Catalogue européen des déchets**
Les codes de déchets du CED ne sont pas liés au produit mais à l'origine. Par conséquent, le fabricant ne peut pas spécifier un code de déchet pour des produits utilisés dans différentes industries. Les codes qui peuvent être donnés doivent être considérés comme une recommandation pour l'utilisateur.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

BE

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2023

Révision: 21.02.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: GC6C

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	UN1866
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	1866 RÉSINE EN SOLUTION
· IMDG, IATA	RESIN SOLUTION
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA	
	
· Classe	3 Liquides inflammables.
· Étiquette	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	33
· No EMS:	F-E, <u>S-E</u>
· Stowage Category	B
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, 3, II

BE

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2023

Révision: 21.02.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: GC6C

(suite de la page 12)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

EU Regulation (EC) no.1907/2006 (REACH)

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5,000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50,000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 28, 48, 69, 72

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

CAS: 108-88-3 | toluène

3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

CAS: 108-88-3 | toluène

3

· Prescriptions nationales:

· Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:

Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse).

· Indications sur les restrictions de travail:

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Limitation de Responsabilité

Alfa Laval fournit les informations ci-dessus de bonne foi, mais ne donne aucune garantie quant à leur exactitude ou leur caractère exhaustif. Ce document n'est qu'un guide des risques potentiels du produit. Toutes les personnes travaillant avec / ou au contact du produit doivent être correctement informées. Les personnes entrant en contact avec le produit doivent être capables d'estimer les risques relatifs aux conditions ou aux méthodes de manutention, de stockage et d'utilisation du produit. Alfa Laval ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tous préjudices ou de tous dommages de quelque sorte qu'ils soient, résultant des informations fournies dans

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2023

Révision: 21.02.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: GC6C

(suite de la page 13)

cette fiche technique de sécurité, ou de l'utilisation, de la manutention, du stockage du produit. Alfa Laval ne donne aucune garantie explicite ou implicite, notamment mais non exclusivement du caractère marchand ou de la conformité à un usage précis, que ce soit au regard desdites informations ou du produit auquel l'information fait référence.

Se il vous plaît contactez votre société de vente Alfa Laval local pour d'autres questions.

www.alfalaval.com

Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H331 Toxique par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique: Alfa Laval Sustainability Environment**Contact:**

Argentina: alfa.consulta@alfalaval.com
Australia: australia.info@alfalaval.com
Austria: info.mideurope@alfalaval.com
Belgium: benelux.info@alfalaval.com
Bolivia: alfa.consulta@alfalaval.com
Brazil: alfalaval.br@alfalaval.com
Bulgaria: bulgaria.info@alfalaval.com
Canada: alfacan.info@alfalaval.com
Chile: chile.informacion@alfalaval.com
China: china.info@alfalaval.com
Colombia: info.colombia@alfalaval.com
Croatia: hrvatska.info@alfalaval.com
Czech Republic: czechrepublic.info@alfalaval.com
Denmark: info.nordic.dk@alfalaval.com
Egypt: alme.marketing@alfalaval.com
Estonia: estonia.info@alfalaval.com
Finland: info.fi@alfalaval.com
France: environnement@alfalaval.com
Germany: info.mideurope@alfalaval.com
Greece: greece.info@alfalaval.com
Hungary: info.hu@alfalaval.com
India: india.info@alfalaval.com
Indonesia: alfalindo@alfalaval.com
Israel: israel.info@alfalaval.com
Italy: alfalaval.italia@alfalaval.com
Japan: hp.alfajp@alfalaval.com

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2023

Révision: 21.02.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: GC6C

(suite de la page 14)

Latvia: latvia.info@alfalaval.com
Lithuania: lithuania.info@alfalaval.com
Malaysia: malaysia.info@alfalaval.com
Mexico: mexico.info@alfalaval.com
The Netherlands: benelux.info@alfalaval.com
New Zealand: newzealand.info@alfalaval.com
Norway: info.no@alfalaval.com
Peru: ventas.peru@alfalaval.com
Philippines: philippines.info@alfalaval.com
Poland: poland.info@alfalaval.com
Portugal: portugal.info@alfalaval.com
Qatar: alme.marketing@alfalaval.com
Romania: romania.info@alfalaval.com
Russia: moscow.response@alfalaval.com
Singapore: al.singapore@alfalaval.com
Slovak Republic: slovakia.info@alfalaval.com
Slovenia: slovenija.info@alfalaval.com
South Africa: info.sa@alfalaval.com
Spain: info.spain@alfalaval.com
Sweden: info.se@alfalaval.com
Switzerland: info.mideurope@alfalaval.com
Taiwan: taiwan.info@alfalaval.com
Thailand: thailand.info@alfalaval.com
Turkey: turkey@alfalaval.com
Ukraine: ukraine.info@alfalaval.com
United Arab Emirates: alme.marketing@alfalaval.com
United Kingdom: general.uk@alfalaval.com
United States: customerservice.usa@alfalaval.com
Venezuela: venezuela.info@alfalaval.com
Vietnam: vietnam.info@alfalaval.com

· **Date de la version précédente:** 09.11.2022

· **Numéro de la version précédente:** 4

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

(suite page 16)

BE



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.02.2023

Révision: 21.02.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: GC6C

(suite de la page 15)

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

BE